



HAUTE-GARONNE - LE DEPARTEMENT
Haute-Garonne - 2026

Protection de l'enfance, bifurcation écologique, aide alimentaire : retour sur la session du 23 juin

Actu

Session

Écologie

Solidarités

Publié le 3 juillet 2026

Reading time : 3 minutes



Aurélien Ferreira

Lors de la session du 23 juin 2026, les élus départementaux ont adopté des dossiers structurants en matière de protection de l'enfance, d'aide alimentaire, de lutte contre les violences faites aux femmes et de sport-santé pour les jeunes. Les membres de la 2e assemblée citoyenne ont également présenté leur rapport sur le « bien vieillir ». Retour sur les temps forts.

Dans son propos liminaire, le Président Sébastien Vincini a souligné le rôle central joué par le Conseil départemental pour soutenir les plus vulnérables. « Dans une période où beaucoup doutent de l'efficacité de l'action publique, la Haute-Garonne apporte une démonstration : lorsque la volonté politique est là, la puissance publique peut encore protéger, émanciper et préparer l'avenir, à travers la protection maternelle et infantile, l'aide sociale à l'enfance, l'accompagnement des familles, le soutien aux collègues, aux associations et aux communes. » Les délibérations adoptées lors de cette session le prouvent.

Aide sociale à l'enfance

Les élus ont adopté le nouveau schéma départemental de prévention et de protection de l'enfance 2026–2031. Ce vote marque une étape importante, dans la continuité du plan adopté le 1er avril 2026 puis du protocole signé le 15 juin 2026 contre l'exploitation sexuelle des mineurs. Ce schéma, issu d'un travail conjoint entre les acteurs (professionnelles et professionnels, associations, famille, jeunes, etc.) se décline en quatre axes :

- Accompagner et soutenir les familles et renforcer la prévention.
- Améliorer la qualité et la continuité du parcours et le quotidien des enfants protégés.
- Favoriser l'autonomie et l'émancipation des enfants et des jeunes.
- Piloter et coordonner cette politique publique, diffuser une culture commune.

Des associations et des partenaires institutionnels étaient présents dans le public pour assister au vote de cette feuille de route qui vise à prévenir, protéger, accompagner et donner un avenir à chaque enfant confié.

Aide alimentaire

Le Département a voté 326 500 € d'aides pour soutenir les acteurs engagés en faveur de l'accès à une alimentation saine et durable (associations, épiceries sociales et solidaires, initiatives innovantes telles que Caissalim...). Face à la hausse de la précarité alimentaire, aggravée par les crises récentes (inflation liée à la guerre en Ukraine, prix de l'essence avec la guerre en Iran...) le Département poursuit son engagement pour accompagner les publics les plus fragiles. Chaque année, des dizaines de milliers de Haut-Garonnaises et de Haut-Garonnais bénéficient de ces dispositifs de solidarité.

Autonomie des personnes âgées

Des membres de la 2e Assemblée citoyenne sont venus présenter leur rapport sur le « bien vieillir », une liste de propositions concrètes autour d'un enjeu majeur pour notre société dans les années à venir.

[L'Assemblée citoyenne remet son rapport sur le vieillissement](#)

Sport santé

Dans la foulée du grand plan sport-santé d'octobre 2023, un appel à projets a été lancé pour développer l'activité physique auprès des jeunes de 11 à 17 ans éloignés du sport, avec une enveloppe de 75 000 euros dédiée. Il s'adresse aux acteurs du sport, de la santé, de la jeunesse, de l'éducation ou encore de l'insertion, afin de développer des initiatives, partout en Haute-Garonne. Objectif : favoriser le bien-être, l'émancipation et la lutte contre l'isolement des jeunes.

Violences faites aux femmes

Le Département poursuit son engagement aux côtés des acteurs de terrain afin d'améliorer le parcours des victimes et leur garantir un accompagnement adapté, de la mise à l'abri jusqu'à l'accès aux soins, à la justice ou au logement. Les élus ont voté 227 600 € d'aide pour soutenir les associations spécialisées Et 12 500 € ont été votés pour les « Bons taxis ». Ce dernier dispositif facilite les déplacements des victimes pour qu'elles puissent déposer plainte, être soignées ou accompagnées par des structures spécialisées. Depuis son lancement en 2023, plus de 400 trajets ont été assurés.

Bifurcation écologique

Afin de faire face aux divers risques, comme les fortes chaleurs actuelles, les élus du Conseil départemental ont adopté une stratégie pour faire évoluer le patrimoine départemental. Objectif fixé pour 2050 : que les bâtiments du Département soient exemplaires, c'est-à-dire neutres en carbone, plus résilients face aux aléas climatiques et plus sobres en ressources. Aujourd'hui, le parc départemental compte 417 bâtiments (collèges, Maisons des solidarités, Maisons de proximité...)